

ROY, Fernande, *Progrès, harmonie, liberté : le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*. Montréal, Boréal, 1988. 301 p.

Ramsay Cook

Volume 43, numéro 1, été 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/304776ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/304776ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Cook, R. (1989). Compte rendu de [ROY, Fernande, *Progrès, harmonie, liberté : le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*. Montréal, Boréal, 1988. 301 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 43(1), 116–119. <https://doi.org/10.7202/304776ar>

ROY, Fernande, *Progrès, harmonie, liberté: le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*. Montréal, Boréal, 1988. 301 p.

Pendant les années cinquante, dans l'emportement de la dispute politique concernant les causes du maintien apparemment permanent de Maurice Duplessis au pouvoir, il s'est dégagé un consensus à l'effet que les Québécois souffraient d'une maladie appelée l'homogénéité idéologique. Des nationalistes comme Michel Brunet et André Laurendeau, et des critiques du nationalisme comme Pierre-E. Trudeau et Marcel Rioux, étaient d'accord sur le fait qu'un clérico-conservatisme, défini par Brunet comme «l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme», dominait la vie intellectuelle du Québec et légitimait la politique réactionnaire de la province. Le Québec était une «société distincte» du fait qu'il jouissait du capitalisme sans le libéralisme, et cela expliquait «le retard» de la province, ou du moins des francophones.

S'appuyant sur une recherche des plus modestes mais animés d'une ardeur polémique des plus virulentes, les tenants de cette vision estimaient que l'hégémonie clérico-conservatrice, dont les fondements avaient été établis par la Conquête, ne prit cependant son envol qu'après la répression de la Rébellion de 1837 et qu'elle s'affermirait par la suite grâce à une coalition de politiciens ambitieux et des chefs d'une Église revivifiée. Ce qui avait commencé avec LaFontaine et Bourget se poursuivit jusqu'à Duplessis et Villeneuve, et peut-être même jusqu'à Léger. Laurier lui-même, qui avait flirté avec l'Institut canadien, avait conclu qu'Ottawa valait bien une prière.

Pendant que cette interprétation prenait les allures d'une orthodoxie parmi les sociologues, les politologues, les journalistes et tous ceux qui se servent de la recherche des historiens pour leurs propres besoins, les historiens de leur côté commençaient petit à petit à questionner sa validité. La recherche a fait ressortir des poches de dissidence inattendues, exprimant généralement une variété du libéralisme: tantôt il s'agissait d'un *Canada-Review* et tantôt d'un Jean-Charles Harvey. Plus important encore, Marcel Hamelin démontrait que les politiciens provinciaux agissaient rarement par motivation idéologique et adoptaient des politiques similaires à celles des autres gouvernements au Canada. Ralph Heintzman, dans un examen détaillé de la presse à grand tirage à Montréal, concluait qu'une trop grande attention avait été accordée à l'idéologie du *Devoir* ainsi qu'à d'autres publications nationalistes: la presse populaire épousait rarement l'idéologie soi-disant «dominante». Et Paul-André Lindeau, dans son ouvrage sur la ville de Maisonneuve, révélait, comme William Ryan l'avait fait dans un autre contexte, que le catholicisme et «l'entrepreneurship» étaient tous deux compatibles.

Les questions que ces travaux soulevaient à propos de la présumée homogénéité idéologique du Québec ont mené à un débat renouvelé sur le libéralisme francophone. C'est dans ce débat que Fernande Roy intervient si décisivement avec son livre *Progrès, harmonie, liberté*. Il s'agit d'un ouvrage brillamment conçu et vigoureusement argumenté, transportant le débat sur un terrain entièrement nouveau.

Ce livre a plusieurs mérites. Le premier consiste à avoir inséré avec succès le débat dans un contexte historiographique. Le deuxième, c'est d'avoir redéfini et clarifié les données de la discussion. Le troisième mérite réside dans la qualité de la recherche effectuée pour illustrer la thèse principale. Et la dernière qualité de ce livre se trouve dans sa clarté d'organisation ainsi que dans son style précis et dénué de tout jargon. Bref, ce livre est une oeuvre de science historique de première classe et qui restaure la validité de l'histoire intellectuelle à un moment où l'histoire sociale menaçait d'imposer son hégémonie idéologique et méthodologique aux historiens.

Roy renouvelle le débat de deux manières fondamentales. D'abord elle soutient qu'il était embrouillé par l'opinion erronée que libéralisme et anticléricalisme étaient nécessairement associés: le modèle *rouge*. Elle remarque que même si l'anticléricalisme a pu faire partie de l'idéologie libérale, il ne lui était pas fondamental. Selon elle, d'autres attributs prédominaient: dans l'ordre, la défense des droits de la propriété, l'individualisme et la liberté. Il s'agit là de l'idéologie de la communauté des affaires, telle que mise de l'avant par la Chambre de Commerce du district de Montréal et par les journaux *Le Moniteur*

*du commerce et Le Prix courant*. Les objectifs de cette élite étaient résumés dans la devise «progrès, harmonie et liberté».

Après avoir défini le libéralisme, à la manière de C. B. Macpherson, comme une idéologie dans laquelle les idées politiques et économiques sont jointes, l'auteure procède à l'analyse des idées sur le progrès économique et l'individualisme (le mythe du *self-made-man*) puis de la défense de la propriété et d'un État limité, des présomptions paternalistes sur les relations entre le travail et le capital, et enfin des tensions entre la liberté et l'égalité. Les libéraux canadiens-français, comme les libéraux d'ailleurs, favorisaient l'égalité des chances plutôt que l'égalité des conditions. Ou, pour reprendre l'expression de R. H. Tawney, l'égalité des chances, c'est la chance d'accéder à l'inégalité.

La documentation de chaque chapitre est riche et soigneusement articulée à la thèse principale. Une fois acceptée la définition du libéralisme donnée par Roy, les conclusions qu'elle tire des faits se développent avec logique et de façon convaincante. Qu'un courant important du libéralisme ait existé, voire prospéré à Montréal entre 1880 et 1914 est indéniable. Il faut désormais rejeter le concept d'homogénéité idéologique et toutes les généralisations fondées sur lui.

Maintenant, quelle fut la force de ce courant? Comme elle a avancé qu'il n'y avait pas de conflit réel entre l'Église et les libéraux, malgré la préférence des libéraux pour une distinction nette entre l'Église et l'État, et leurs fréquentes critiques du système d'éducation dominé par l'Église, Roy estime que le libéralisme était plus répandu qu'on ne l'a admis jusqu'ici. Les libéraux, insiste-t-elle, n'étaient pas des *rouges*. En effet, ils pouvaient fort bien être membres du Parti conservateur, car les conservateurs et les chefs de l'Église étaient d'accord avec l'insistance des libéraux sur les droits de la propriété. Et puisque, selon Brian Young, c'est Cartier qui, avec sa réforme du code civil, institua une structure légale faisant du Québec un lieu sûr pour le capitalisme, l'hypothèse de Roy au sujet de l'idéologie libérale transcendant les lignes de parti devient convaincante. Le libéralisme n'a peut-être pas été l'idéologie dominante, même à Montréal, mais il est bien évident que «ce n'est pas seulement à la frange du paysage idéologique que ce libéralisme est bel et bien présent».

Au risque de tomber dans ce que Roy appelle «le laxisme théorique», j'aimerais faire une réserve concernant la rigidité de sa définition du libéralisme. Quoique le libéralisme, surtout au dix-neuvième siècle, fût associé au capitalisme émergent, il existait néanmoins des valeurs libérales indépendantes de l'ordre économique: par exemple, des libertés civiles comme la liberté de parole, d'assemblée et de religion, le droit à un jugement impartial par ses pairs et l'*habeas corpus*. L'association, par les philosophes libéraux, de ces valeurs aux droits de la propriété était certes logique mais pas nécessaire. Comme Lord Acton l'affirmait dans son *History of Liberty*, la liberté doit être reconnue comme une fin en soi et non comme un moyen pour arriver à une fin. C'est ainsi que raisonnait également J. S. Mill. Un libéralisme fondé sur ce principe s'en prenait inévitablement à la concentration d'un pouvoir irresponsable, car plusieurs libéraux partageaient l'avis d'Acton sur la tendance corruptrice du pouvoir. Ces libéraux étaient plus laïques, plus favorables

à la séparation de l'Église et de l'État et, le cas échéant, plus critiques à l'endroit de la concentration grandissante des pouvoirs économique et politique. Parmi les anglophones, des libéraux comme T. H. Green, L. T. Hobhouse et John Hobson développèrent une philosophie du libéralisme social qui était très proche du socialisme démocratique. Si de telles idées étaient exclues de l'idéologie libérale, comme elles le sont dans la proposition de Macpherson et de Roy, selon laquelle les droits de la propriété plutôt que les droits humains sont au coeur du libéralisme, où pourrions-nous donc les ranger?

Mon propos est moins de faire une critique de ce superbe livre qu'un plaidoyer à l'effet qu'il ne faut pas stériliser la recherche et la discussion avec un souci de pureté dans les définitions. Le livre de Roy démontre efficacement que le libéralisme avait de bonnes racines au Québec avant la Révolution tranquille. Mais si nous acceptons sans sourciller sa définition du libéralisme, il devient alors difficile d'établir des liens entre cette idéologie du dix-neuvième siècle qu'elle décrit et le libéralisme des années cinquante et soixante. Après tout, le but de quelques-unes des polémiques des années cinquante, polémiques lancées par des libéraux, était de remplacer le libéralisme du *laissez-faire* de Duplessis, avec son insistance sur les droits de la propriété, par un libéralisme *dirigiste* qui s'attachait à la défense des droits humains, voire collectifs. Fernande Roy a absolument raison de dire que la recherche sur le libéralisme au Québec ne doit pas se borner au modèle *rouge*. Mais elle ne doit pas non plus se cantonner à ceux qui se servaient du libéralisme pour promouvoir et conserver le capitalisme. *Progrès, harmonie, liberté* réussit à remettre en question certaines idées de longue date concernant la nature du développement idéologique du Québec. Par là, non seulement il appelle la révision de notre compréhension de cette idéologie, mais il soulève aussi des questions fondamentales concernant le développement de la société québécoise elle-même.

Département d'histoire  
Université York  
Traduction: Lalita Lanthier

RAMSAY COOK